

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2023
COMMUNE DE TENDON

La réunion a débuté le 12 juin 2023 à 20h30 sous la présidence du Maire, Monsieur CLEMENT Gérard.

Membres présents :

Monsieur BEGEL David
Monsieur CHARTON Bruno
Monsieur CLEMENT Gérard
Madame GREMILLET Frédérique
Monsieur HANESSE RAMOND Jérémy
Monsieur LALEVEE Cédric
Monsieur LALLEMANT Emmanuel
Monsieur LATHUILLIERE Damien.
Monsieur MOUHAT Benoît
Monsieur PIERRE Dominique
Monsieur RUBBEN Mathieu
Madame THIERIOT BREVOT Sandrine
Monsieur VAUCHEL Gérard

Membres absents représentés :

Madame AUBERT Catherine Pouvoir ~~lonné~~ à Mme THIERIOT BREVOT Sandrine

Membres absents :

Secrétaire de séance : Madame THIERIOT BREVOT Sandrine

Le quorum (plus de la moitié des 14 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

1206231 - Location logement
1206233 - Prémption parcelles forestières
1206232 - Travaux cimetièrè
1206234 - Régime forestier
1206235 - Contrat salariés
1206236 – Contrat salariés
1206237 – Participation scolaire
1206238 -Raccordement
1206239 - Contrat salariés
- Questions diverses

1206231 - Location logement

APPROUVE la location du logement à Madame MICLO Mélanie au 55 rte des Cascades Appt n⁰² d'une surface de 85,70 m2 pour un loyer mensuel de 410€.

Le montant du loyer pourra être révisable selon l'indice de référence des loyers de l'INSEE

La location débutera le 1^{er} juillet 2023. Une caution d'un montant équivalant à un mois de loyer sera demandée. Le conseil autorise le receveur municipal à percevoir les loyers correspondants

AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à cette location

1206232 - Travaux cimetière

APPROUVE le devis de l'entreprise EMTJ de Le Syndicat pour la réfection du mur du cimetière pour un montant de 20 036€ HT- 24 043.20 € TTC

Un état des lieux aura lieu avant le démarrage des travaux

1206233 - Prémption parcelles forestières

DECIDE d'exercer son droit de préemption sur les parcelles A 471 — 472 — 478 pour un montant de 1284€ appartenant à M. et Mme GEORGES.

AUTORISE le Maire à signer tout document en lien avec cet achat.

1206234 - Régime forestier

EMET un avis favorable à l'application du régime forestier aux parcelles suivantes :

Département	Personne morale propriétaire	Territoire communal	Désignation cadastrale			Contenance
			Section	N ° de parcelle	Lieu-dit	
VOSGES	Commune de Tendon	Tendon		901	La Moulure et LtOrmont	0.1268
			B	237	Près des Royes	1.7862
			D	677 678 679	La Fenete	0.2260 1.0700 0,2800
				742 743 746	Ez Renevanne	0.5110 0,1750 0.1780
				F	382 384	Au Jardinelle
			G	385 386 388	Champs De La Basse	0,5260 0,9860 0.2890
				161 163	Les Hayes Rain Bastat	0,1910 0.1570
					TOTAL :	6,9020

AUTORISE Le Maire à signer tout document et acte relatif à ce projet.

1206235 - Contrat salariés

Vu le code général des collectivités territoriales ;

0
Vu la loi n 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
0 relatives à la fonction
Vu la loi n 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires publique
territoriale, et notamment l'article 3 1^o ;
CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel contractuel pour faire
face à un accroissement temporaire d'activité.
DECIDE le recrutement d'un agent contractuel en référence au grade d'agent technique pour faire face
à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du 14.08.2023 au 22.08.2023 à temps non
complet pour une durée hebdomadaire de 20h Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C
La rémunération de l'agent sera calculée par référence de l'indice brut 367 du grade de recrutement.

1206236 - Contrat salariés

EMPLOI SAISONNIER Délibération n° 1912221 du 19 décembre 2022

DECIDE d'élargir les besoins du recrutement d'un emploi saisonnier à compter du 13.02.2023
au grade d'adjoint technique à temps non complet pour les centres aérés mais également
pour les mercredis récréatifs et les temps périscolaires.

1206237 — Participation scolaire

REFUSE la participation aux frais de scolarité d'un enfant domicilié à Tendon et scolarisé à ELOYES en
classe ULIS pour un montant de 150€ pour l'année.

1206238 — Raccordement « La Vacherie »

DECIDE de refuser la demande de raccordement et la participation de la commune pour la
construction de la parcelle de « La vacherie » car cette demande est non conforme avec le permis de
construire.

1206239— Contrat salariés

- La création à compter du 01 août 2023 d'un emploi permanent en référence au grade
d'adjoint technique à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires.
Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par
voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu de la nécessité du service.
- Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un
emploi de catégorie C par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

- Questions diverses

Aucune

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 22h30.

Madame THIERIOT BREVOT Sandrine Monsieur CLEMENT Gérard, Secrétaire de séance Maire

